

personne singulière du verbe; et quoiqu'au singulier, il sert à exprimer une idée de multitude, d'universalité, et il n'est guère d'usage que dans les façons de parler indéfinies où aucun sujet n'est spécifié :

*On* garde sans remords ce qu'*on* acquiert sans crimes.

(Corneille, *Cinna*, act. II, sc. 1.)

« *On* ne doit pas attribuer à la religion les défauts de ses ministres. »

(Leclerc.)

*On* relit tout Racine, *on* choisit dans Voltaire.

(Delille, *L'Homme des champs*.)

« *On* ne surmonte le vice qu'en le fuyant. » (Fénelon, *Télem.*, l. VII.)

Dans ces exemples, je fais usage d'une troisième personne singulière après le pronom *on*; je ne désigne aucune personne *qui garde, qui ne doit pas, qui relit*, et je n'en détermine pas le nombre.

(Regnier-Desmarais, page 245. — Restaut, page 89. — Marmontel, page 204. — Le *Dict. de l'Académie*.)

Le pronom *on*, d'un usage très étendu dans la langue française, ne se dit absolument que des personnes; toutefois *on* n'en fait point usage en parlant de Dieu; ainsi, au lieu de dire : « Au jugement dernier, *on* ne nous demandera pas ce que nous avons dit, mais ce que nous avons fait, » dites : *Dieu ne nous demandera pas*, etc.

(Wailly, page 204.)

Pour la douceur de la prononciation *on* met avant *on* la lettre euphonique *l'*, ou plutôt l'article *le* dont *l'e* s'élide toujours avant

autrefois *hom, home, hon, omme, ome, om*, pour *homme* et pour *on*. (Voyez le *Trésor* de Borel et les *Glossaires* de Carpentier et de Ducange; voyez aussi celui de M. Roquefort.)

Le roman de *la Rose*, page 282, dit : *beau gentilhom* pour *beau gentilhomme*. — Marot, en ses ballades, page 321, dit : *Noé le bon hom*, pour *Noé le bon homme*; enfin *hom* se prononçait *on*, dont *on* a ôté le *h* comme inutile.

Ce qui d'ailleurs vient à l'appui de l'opinion que nous nous sommes formée de l'origine du pronom *on*, c'est qu'il reçoit l'article *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*; en effet, nous disons *l'on étudie, l'on joue*, et non pas *l-on étudie, l-on joue*, sans doute parce qu'on disait autrefois *l'homme étudie, l'homme joue*: c'est qu'encore les Italiens se sont servis du mot *uomo* et *uom*, pour signifier *homme* et *on*; et enfin, que les peuples septentrionaux, d'origine germanique, se servent également du mot *man* ou *mann, homme*, soit au singulier, soit au pluriel, dans les cas où nous nous servons de *on*.

(Regnier-Desmarais, page 246. — Le P. Buffier, n° 395. — Vaugelas, 9<sup>e</sup> rem. — Condillac, VIII<sup>e</sup> chap., page 205. — Restaut, page 89, et plusieurs Grammairiens modernes.)

une voyelle; et les mots après lesquels *l'on* doit être employé plutôt que *on* sont : *et, si, ou, que* et *qui*; exemples :

Ce que *l'on* conçoit bien s'énonce clairement.

(Boileau, *Art poétique*, ch. I.)

Pour paraître à mes yeux, son mérite est trop grand :

*On* n'aime pas à voir ceux à qui *l'on* doit tant.

(Corneille, *Nicomède*, act. II, sc. 1.)

C'est d'un roi (Agésilas) que *l'on* tient cette maxime auguste,

Que jamais *on* n'est grand qu'autant que *l'on* est juste.

(Boileau, *Satire IX*.)

« Si *l'on* veut vivre tranquille, il faut mépriser les propos des sots, la haine des envieux, l'insolence des riches. » (Gaubertin.)

Cependant, dans le cas où le pronom *on* serait suivi de *le, la* ou *les*, il ne faudrait pas faire usage de *l'* avant *on*, afin d'éviter un son désagréable; *on* dira donc : *Je ne veux pas qu'on le tourmente*, plutôt que *je ne veux pas que l'on le tourmente*.

(Lemare, page 609. — Laveaux et Boiste, *Dict. des Diff.*)

Cette remarque prouve qu'après le mot *que* il est permis indistinctement de mettre *on* ou *l'on*; et d'ailleurs les exemples cités plus haut étant empruntés aux poètes indiquent des règles de prosodie plutôt que des règles de grammaire. Toutefois les orateurs en cela suivent les poètes. Mais dans le style familier et dans la conversation surtout, *on* emploie rarement la forme *l'on*. A. L.

Enfin *on* est en général préférable à *l'on*; et, comme *on* n'emploie *l'on* que pour éviter une consonnance désagréable, il ne faut pas en faire usage au commencement d'une phrase, puisqu'il n'y a pas dans ce cas à craindre de mauvaise consonnance (277). Il est donc mieux de dire : « *On* met à l'abri des coups du sort ce que *l'on* donne à ses amis; » (Pensée de MARTIAL.) — « *On* a vu la gloire sortir d'une source déshonorée; » (M. VILLEMALIN.) que *L'ON met à l'abri*, etc., *L'ON a vu la gloire*, etc.

(Vaugelas, 9, 10 et 11<sup>e</sup> Rem. — Th. Corneille et l'Académie sur ces Rem. — Fromant, page 157. — Restaut, Wailly et Boiste.)

*On* cite cependant plusieurs phrases où nos bons auteurs n'ont pas observé cette loi. Voici même un vers de Racine où la symétrie semble exiger qu'on déroge à la règle :

*L'on* hait avec excès lorsque *l'on* hait un frère.

Néanmoins l'emploi de *on* est beaucoup plus commun. A. L.

(277) Ce serait même une faute, parce que ce serait prendre le mot *on* ou *homme* dans un sens défini, tandis que l'usage veut qu'il soit pris dans le sens le plus indéfini, le plus général, surtout au commencement de la période.



Le pronom *on*, à cause de sa signification vague, est du genre masculin, comme l'indiquent les exemples ci-dessus; cependant il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors ce pronom a une signification plus déterminée et adopte le genre féminin, qu'il communique à l'adjectif dont il est accompagné; ainsi l'on dira à une femme :

« *On n'est pas toujours jeune et jolie.* » (L'Académie.)

« Quelque mine qu'on fasse, *on* est toujours bien aise d'être aimée. » (MOLIÈRE, *le Sicilien.*) — « C'est un admirable lieu que Paris; il s'y passe tous les jours cent choses qu'on ignore dans les provinces, quelque spirituelle qu'on puisse être. »

(Molière, *les Précieuses ridicules*, sc. 10.)

Quand *on* a tout pour soi, que l'on est fraîche et belle,  
S'attrister est bien fou. (Le même.)  
*On* est plus jolie à présent,  
Et d'un minois plus séduisant  
*On* a les piquantes finesses.  
(Marmontel, *Mél. de litt.*, Rép. à Voltaire.)

Demeurez pour servir aux femmes de modèle.  
Montrez-leur qu'on peut être et jeune, et sage, et belle;  
Sage sans pruderie, avec simplicité;  
Que cela même ajoute un charme à la beauté.

(Collin d'Harleville.)

(Le Dictionnaire de l'Académie. — Wailly, page 294. — Marmontel, page 205. — M. Lemare, page 373, note 151<sup>e</sup>, t. I. — Sicard, p. 139, t. II.)

*On* peut être suivi aussi d'un adjectif ou d'un substantif pluriel; c'est lorsque le sens indique évidemment que ce pronom se rapporte à plusieurs personnes :

« *On n'est pas des esclaves* pour essayer de si mauvais traitements. » (L'Académie.) — « Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'on est de se trouver seuls. » (LA BRUYÈRE.) — « Personne n'est surpris de me voir passer l'hiver à la campagne; mille gens du monde en ont fait autant; *on* est toujours séparés, mais *on* se rapproche par de longues et de fréquentes visites. » (J.-J. Rousseau, l. au maréc. de Luxemb.)  
« Ici l'on est égaux. » (Inscription sur la porte d'un cimetière.)

*On n'a tous deux* qu'un cœur qui sent mêmes traverses.  
(Corneille, *Polyeucte*, act. I sc. 3.)

A l'occasion de ce dernier exemple, Voltaire (dans ses *Remarques sur Corneille*) fait observer que cette expression ne paraît pas d'abord française, mais que cependant elle l'est : *Est-ON allé là?*

dit-il, *ON y est allé* DEUX. C'est là une syllepse ou synthèse, figure dans laquelle les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale.

Il faut répéter le pronom *on* avant chaque verbe auquel il sert de sujet : *ON le loue, ON le menace, ON le caresse; mais, quoi que l'on fasse, ON ne peut en venir à bout.* Sans cette répétition, il semble que l'oreille ne serait pas satisfaite; aussi le goût en a-t-il fait une loi.

(Le P. Buffier, n<sup>o</sup> 1017.)

Toutefois, quand on répète ce pronom, on doit toujours, pour éviter l'obscurité, le faire rapporter à un seul et même sujet; par conséquent les phrases suivantes ne sont pas correctes :

« *On* dit qu'on a pris telle ville; » — « *On* croit n'être pas trompé, « cependant *on* nous trompe à tous moments; » — « *On* croit être « aimé, et l'on ne vous aime pas; » — « *On* peut à peu près tirer « le même avantage d'un livre où l'on a gravé ce qui nous reste des « antiquités de la ville de Rome. »

Dans la première phrase, le premier *on* se rapporte à ceux qui disent qu'on a pris telle ville, et le second à ceux qui l'ont prise. — Dans la seconde, le premier *on* se rapporte à ceux qui croient n'être pas trompés, et le second à ceux qui trompent; et ainsi des autres phrases : mais le rapport sera le même, et la faute disparaîtra, si l'on dit : « *On* dit que telle ville a été prise; » — « *On* croit n'être « pas trompé, cependant *on* l'est à tous moments; » — « *On* croit « être aimé, et *on* ne l'est pas; » — « *On* peut tirer le même avantage d'un livre où est gravé, etc. »

(Le P. Bouhours, page 241. — Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot répétition. — Wailly, page 344. — Domergue, page 62. — Marmontel, page 206. — Sicard, page 340, t. II.)

Tous les verbes, à l'exception des verbes unipersonnels de leur nature, peuvent être précédés du pronom *on*. Ainsi on dit : *ON aime, ON est aimé, ON tombe, ON est puni, ON se promène, ON convient;* mais on ne dit pas *on importe, on faut, on pleut*, parce que ces verbes ne peuvent avoir pour sujet le mot *homme*, dont, comme nous venons de le dire, s'est formé par corruption le pronom *on*; et qu'il est de principe, ainsi qu'on le verra plus bas, qu'on ne peut pas dans les verbes impersonnels mettre de nom à la place du pronom *il*.

(Restaut, page 326.)

Plusieurs personnes, accoutumées à lier le *n* final de *on* avec la voyelle suivante, suppriment le *n* qui doit caractériser la négation que le sens de la phrase exige; par exemple, au lieu d'écrire : *On*



*n'a rien à faire, on n'est bon à rien*, elles écrivent *on a rien à faire, on est bon à rien*.

Mais dans ces phrases *rien*, signifiant *néant, nulle chose, pas du tout*, et ayant conséquemment un sens négatif, demande évidemment la négative *ne*.

Si cependant on était embarrassé de savoir si l'on doit faire ou ne pas faire usage de la négative, on s'en assurerait en substituant le pronom personnel *je* au pronom *on*; c'est-à-dire que si dans cette phrase, *on n'a rien à faire*, on employait *je*, on verrait de suite que la négative est impérieusement exigée après le pronom *je*; et, en effet, *j'ai rien à faire* choquerait l'oreille la moins délicate.

Nous avons vu que le mot *on* pouvait être en rapport avec un féminin et un pluriel. Sa signification vague lui donne encore la faculté d'être employé pour les pronoms personnels. Voici plusieurs exemples tirés de Racine :

Et vous à m'obéir, prince, qu'on se prépare.  
Qu'on hait un ennemi quand il est près de nous !  
Vous, Narcisse, approchez; et vous, qu'on se retire.

Regnard également a dit :

On a certains attraits, un certain enjouement,  
Que personne ne peut me disputer, je pense.

Dans toutes ces phrases, le pronom indéfini *on* n'est qu'une manière détournée de s'exprimer, au lieu du pronom personnel. A. L.

## § II.

### QUICONQUE.

Ce pronom indéfini, ordinairement masculin, n'a point de pluriel; il ne se dit que des personnes, et il signifie *quelque personne que ce soit qui* :

*Quiconque* a pu franchir les bornes légitimes  
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.  
(Racine, *Phèdre*, act. IV, sc. 2.)

Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes  
*Quiconque* avec plaisir répand le sang des hommes !  
(Voltaire, *Mahomet*, act. III, sc. 8.)

Quand le pronom *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne doit pas faire usage du pronom *il* dans le second membre : « *Quiconque* attend un malheur certain *peut* se dire malheureux. »

(Saint-Evremond, lettre à madame de Mazarin.)

*Quiconque* est riche est tout.... (Boileau, satire VIII.)

Le motif de cette règle, qui nous est donnée par Vaugelas, Riche-

let, Féraud, l'Académie et les Grammairiens modernes est, comme le dit fort judicieusement Féraud, que *quiconque* renferme deux sujets, l'antécédent et le relatif; en effet, c'est comme si l'on disait : « *Celui qui* est riche, *il* est tout. »

Cependant Massillon avait coutume de mettre ce pronom *il* après *quiconque*, lorsque le second verbe en était un peu éloigné : « *Qui-conque* n'est pas sensible au plaisir si vrai, si touchant, si digne « du cœur, de faire des heureux, *il* n'est pas né grand; *il* ne mérite « pas même d'être homme. »

(*Humanité des Grands.*)

D'Olivet, dans sa traduction des *Pensées de Cicéron*, a dit aussi : « *Quiconque* découvrit les diverses révolutions des astres, *il* fit voir « par là que son esprit tenait de celui qui les a formés dans le ciel. »

(Chap. II, sur l'Homme.)

Mais ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

C'est en vain, selon nous, que la *Grammaire nationale* essaye de justifier l'emploi de *il* après *quiconque*. L'usage a condamné cette forme usitée autrefois. Racine l'a cependant employée dans une tournure de phrase où elle nous semble irréprochable à cause de la construction :

*Quiconque* ne sait pas dévorer un affront,  
Ni de fausses couleurs se déguiser le front,  
Loin de l'aspect des rois qu'ils s'écarte, qu'il fuie !

(*Esther*, acte III, sc. 1.)

Il en sera de même si le mot *quiconque* est placé au second membre de phrase :

*Il* passe pour tyran, *quiconque* s'y fait maître. (Corneille.)

Mais cette tournure n'est plus guère en usage. A. L.

Lorsque le pronom *quiconque* a un rapport bien précis à une femme, on peut le faire suivre d'un adjectif féminin; on pourrait donc dire à des dames : « *Quiconque* de vous sera assez *hardie* pour médire de « moi, je l'en ferai repentir. »

(Le *Dict. de l'Académie*. — Wailly, page 207. — Sicard, page 187, t. II. — Le *Dict. crit.* de Féraud. — Bomergue, page 108 de son Manuel.)

Regnier-Desmarais pense que ce qui donne lieu dans cet exemple à l'adjectif féminin dont *quiconque* est suivi, c'est que ce pronom n'est plus employé indéfiniment, et qu'il est restreint et déterminé par *de vous*; autrement il ne serait pas d'avis de préciser le genre d'un mot dont la signification est si vague, si indéfinie.

## § III.

### QUELQU'UN.

Ce pronom a deux significations différentes, selon qu'il est employé *absolument*, c'est-à-dire, sans rapport à un substantif; et selon qu'il



est employé *relativement*, c'est-à-dire, avec rapport à un substantif.

Quand il n'a pas rapport à un substantif, il signifie *une personne*, comme : « *Quelqu'un* a dit que l'âme du monde est le soleil. » — « *Quelqu'un* a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu ? » — « J'ai parlé à *quelqu'un*. »

En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend jamais le féminin; il ne prend même le pluriel que quand il est sujet; on ne dit donc pas dans le sens absolu, *quelqu'une est venue, je connais QUELQU'UNE*; — ni au pluriel, *je connais QUELQUES-UNS, j'ai parlé à QUELQUES-UNES*.

(Regnier-Desmarais, page 305. — Le P. Buffier, n° 478. — Dangeau, dans la première partie de son *Traité* sur le mot *Quelqu'un*. — Wailly, page 205. — Restant, page 162.)

Mais quand *quelqu'un* a rapport à un substantif, il se dit des personnes et des choses, et se joint avec un nom ou un pronom précédé du pronom *en* ou de la proposition *de*, et s'emploie aux deux genres et aux deux nombres; comme : « Connaissez-vous *quelques-uns* de ces messieurs? *quelques-unes* de ces dames? J'en connais *quelques-uns, quelques-unes*. » — « Avez-vous encore de ces étoffes? je crois *en avoir quelques-unes*. »

(Mêmes autorités.)

Quelquefois on emploie le pronom *quelqu'un* tout seul, et cela arrive lorsque le nom est manifestement sous-entendu, et que ce nom a été exprimé immédiatement auparavant, comme si l'on disait : « Ces fleurs sont belles, mais *quelques-unes* ont des épines; » c'est-à-dire, *quelques-unes* de ces fleurs. — « Plusieurs de ces dames *m'ont promis de venir; quelques-unes* viendront; » c'est-à-dire, *quelques-unes* de ces dames.

(Le P. Buffier, n° 480. — Regnier-Desmarais, page 306.)

#### § IV.

#### CHACUN.

Ce pronom a, comme le pronom *quelqu'un*, deux significations différentes; tantôt il s'emploie dans une signification générale et indéfinie, qui comprend aussi bien les hommes que les femmes, et alors il signifie *toute personne, chaque personne*, et ne peut jamais être mis au féminin: on s'en sert de même que du pronom *quelqu'un*, et il ne se dit également que des personnes :

Le sens commun n'est pas chose commune :

*Chacun* pourtant croit en avoir assez.

(Valaincourt.)

« *Chacun* sait combien curieusement les Égyptiens conservaient

« les corps morts; ainsi leur reconnaissance envers leurs parents « était immortelle. »

(Bossuet, *Discours sur l'Histoire Universelle*, p. 45.)

..... *Chacun* est prosterné

Devant les gens heureux. Sont-ils dans la misère ?

On les plaint tout au plus; et l'on croit beaucoup faire.

(Destouches, *le Dissipateur*, act. V, sc. 15.)

Tantôt *chacun* se dit par relation, soit à quelque terme qui précède, soit à quelque terme qui suit; et alors il a une signification individuelle et distributive dans laquelle il est susceptible de l'un ou de l'autre genre, suivant que le terme de sa relation est masculin ou féminin; en ce sens *chacun* se dit des personnes et des choses, comme : « *Chacune* d'elles fut surprise. » — « Ces tableaux « ont *chacun* leur mérite. »

(Féraud et Lévizac.)

Observez que, quoique le nom régi par *chacun* soit au pluriel, le verbe se met toujours au singulier, parce que *chacun* a une signification distributive : « *Chacune* de ces femmes est très attachée à « son mari. »

(Fabre, page 145.)

« *Chacun* de nous prendra son parti. »

(M. Lemare, page 42.)

« *Chacun* des juges s'était adjugé le prix, en même temps que « la plupart avaient accordé le second à Thémistocle. »

(Barthélemy, *Voy. d'Anacharsis*, introd., partie II, page 234.)

L'auteur moderne qui a écrit, *CHACUN d'eux furent d'avis*, devait donc écrire, *CHACUN d'eux fut d'avis*.

(Féraud, *Dict. crit.*)

Quand *chacun* est suivi d'un nom ou d'un pronom, il prend la préposition *de* à sa suite : « Éprouvez séparément *chacun* de vos « amis, et voyez combien il y en a peu de sincères. »

(Regnier-Desmarais, page 307. — Wailly, page 305. — Féraud.)

Il se présente sur l'emploi du pronom *chacun*, par rapport aux adjectifs possessifs *son* et *leur*, une difficulté assez embarrassante : c'est de savoir dans quelles circonstances on doit, avec le mot *chacun*, employer un de ces deux pronoms préférablement à l'autre.

Il est certain que *leur, leurs* ne peut jamais être employé dans les phrases où il n'y a pas de pluriel énoncé, telles que celle-ci : *Il a donné à chacun sa part*. Le sens est entièrement distributif; il y a unité dans l'idée, il doit y avoir unité dans les mots.

(Wailly et Girard.)

Ce n'est donc que dans les phrases où un pluriel fait contraste avec *chacun*, qu'il peut y avoir du doute. Dans ce cas, il faut bien examiner auquel du nom pluriel, ou du distributif singulier *chacun* répond directement l'adjectif pronominal possessif.



Si le rapport répond directement au distributif *chacun*, c'est à *son*, *sa*, *ses* de figurer dans la phrase; s'il répond au nom pluriel, c'est *leur*, *leurs*, qui doit énoncer cette correspondance.

Le rapport répond directement au distributif *chacun*, et conséquemment on emploie *son*, *sa*, *ses*, lorsque *chacun* est placé après le régime direct du verbe. (Mêmes autorités et le Dictionn. de l'Acad.)

« On se battait pour avoir le pillage du camp ennemi; après « quoi le vainqueur et le vaincu se retiraient, *chacun dans sa* « ville. » (MONTESQUIEU, *Grand. et Déc. des Rom.*, ch. I.)—« Voulez- « vous savoir ce que c'est que l'ode? contentez-vous d'en lire de « belles. Vous en verrez d'excellentes, *chacune en son genre*. » (D'ALEMBERT.)—« Tandis que les deux rois faisaient chanter des te « Deum, *chacun dans son camp*. » (VOLTAIRE, *Candide*, ch. III.)— « Tous les habitants se sont engagés à ces fournitures, *chacun* « pour sa quote-part. » (GIRARD.)—« Ils ont donné leurs avis, « *chacun selon ses vues*. » (VOLTAIRE.)—« Il faut remettre ces « livres, *chacun à sa place*. » (L'Académie.)

Le rapport répond directement au nom pluriel, et conséquemment on emploie *leur*, *leurs*, quand *chacun* précède le régime direct: « Les langues ont, *chacune, leurs* bizarreries. » (BOILEAU.)— « Les abeilles, dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux « d'un vieux arbre, bâtissent, *chacune, leur* cellule. » (BUFFON.)— « La nature semble avoir partagé des talents divers aux hommes « pour leur donner, à *chacun, leur* emploi, sans égard à la con- « dition dans laquelle ils sont nés. » (J.-J. ROUSSEAU.)—« Ils « ont donné, *chacun, leur* avis, selon *leurs* diverses vues. » (GIRARD.)— « L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le « coloris, deux mérites qui ont, *chacun, leurs* partisans. »—« Ils « ont payé, *chacun, leur* écot. »—« Ils ont apporté, *chacun, leur* « offrande. »—« Ils ont rempli, *chacun, leur* devoir. » (L'Académie, au mot *chacun*, et au mot *mérite*.) (278)

(Wailly, page 206. — Condillac, page 212, ch. IX. — Lévizac, page 474, t. I.)

Lorsque le verbe n'a pas de régime direct, la difficulté est plus grande. Il faut alors examiner si le régime indirect n'est qu'accessoire, c'est-à-dire, s'il n'est qu'une espèce d'incise qu'on peut sup-

(278) Observez que, quand *chacun* est suivi de *leur*, *leurs*, il faut le mettre entre deux virgules; et que, quand il est suivi de *son*, *sa*, *ses*, il suffit de le faire précéder d'une virgule.

primer, sans que le sens principal en souffre; ou bien si ce régime indirect est lié par le sens d'une manière indivisible avec le verbe, de sorte qu'on ne pourrait le supprimer sans porter atteinte à la signification du verbe. Dans le premier cas, *chacun* doit être suivi de *son*, *sa*, *ses*, et dans le second, de *leur*, *leurs*. Ainsi on dira: « Tous les juges ont opiné, *chacun selon ses* lumières; » — « Ils ont prononcé, *chacun selon sa* conscience, » parce que *ils ont opiné, ils ont prononcé* offrent un sens fini, et que les régimes indirects qui suivent expriment une circonstance particulière, dont l'esprit n'a pas absolument besoin pour être satisfait. Mais on dira avec *leur*: « Il vit Homère et Ésope, qui venaient, *chacun, de leur* maison; » attendu que le verbe *venir* exprimerait ici une action incomplète, si l'on retranchait le régime indirect *de leur maison*; quand on vient de quelque lieu, le régime indirect est donc indispensable.

On doit remarquer que, presque toujours, quand le verbe est neutre, ou employé neutralement, c'est-à-dire, sans régime direct, c'est *son*, *sa*, *ses* qu'il faut employer, parce qu'alors le verbe a par lui-même une signification complète et indépendante du régime indirect, qui, dans ce cas, exprime une circonstance purement accessoire.

*Chacun* n'a point de pluriel; et *un chacun* a été longtemps usité. Molière a dit dans l'*École des Femmes* (act. I, sc. 1):

Chose étrange de voir comme avec passion  
Un *chacun* est chaussé de son opinion!

Plusieurs autres écrivains, d'ailleurs estimables, l'ont aussi employé.

Mais, comme le font observer Féraud, Wailly, Caminade et M. La-veaux, *un chacun* est banni de la langue, parce que c'est une sorte de pléonasme.

Tout *chacun* est encore plus suranné.

Sous ce tombeau git Françoise de Foix,  
De qui tout bien tout *chacun* souloit dire. (Marot.)  
(Le Dictionnaire critique de Féraud.)

Voyez plus bas ce que nous disons sur le pronom *chaque*, page 416.

## § V.

### AUTRUI.

Ce mot, qui ne se dit que des hommes et des femmes, n'a ni genre



ni nombre, et ne s'emploie qu'en régime indirect : « L'honnête homme est discret ; il remarque les défauts d'*autrui*, mais il n'en parle jamais. » (279)

(Saint-Evremond.)

Ce mot peut s'employer aussi comme régime direct. Boileau a dit :

Pour consumer *autrui*, le monstre se consume.

Et Fléchier : « Sans dessein de tromper *autrui*, elle se trompe sans doute elle-même. » Et ces phrases sont très correctes. Cependant il est possible que primitivement ce mot n'ait représenté qu'un régime indirect, dérivé sans doute du latin *alterius* ou *alteri*. Et c'est pour cela peut-être que l'usage a voulu qu'il ne fût jamais sujet d'une proposition. Néanmoins la *Société grammaticale*, consultée sur cette phrase : « Il est beau d'appuyer l'opinion d'*autrui*, quand *autrui* a raison, » a prononcé qu'elle est correcte. Mais évidemment cette décision est contraire à l'usage et à la Grammaire, parce que le mot *autrui* devenant sujet ici prend un sens précis et déterminé incompatible avec sa propre signification. N'est-ce pas, en effet, comme si l'on disait : « ... l'opinion d'un *autre*, quand cet *autre* a raison ? » Or *autrui* doit garder toujours le sens indéfini, et c'est pour cela qu'il ne prend pas l'article. A. L.

*Autrui* n'est proprement d'usage qu'avec les prépositions *à* et *de*, et jamais il n'est accompagné de l'article : « La générosité souffre des maux d'*autrui*, comme si elle en était responsable. » (Vauvenargues.)

Heureux ou malheureux, l'homme a besoin d'*autrui* ;

Il ne vit qu'à moitié, s'il ne vit que pour lui.

(Delille, *l'Homme des champs*, ch. II.)

« Ne fais *à* *autrui* que ce que tu voudrais qui te fût fait à toi-même. »

(L'Académie.)

Dans le bonheur d'*autrui* je cherche mon bonheur.

(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 6.)

Il est vrai que l'on dit *l'autrui*, pour dire *le droit d'autrui*, comme dans cette phrase : « Sauf en autres choses notre droit, et *l'autrui* en toutes ; » mais cette façon de parler est du vieux temps, et usitée seulement en termes de chancellerie et au palais.

(Le *Dict. de l'Académie*. — Regnier-Desmarais, page 305. — Rostaux, page 173. — Wailly, page 212.)

(279) C'est par erreur que les anciens Grammairiens ont mis ce mot au nombre des pronoms, car il ne tient jamais la place d'un nom.

La signification du mot *homme* est renfermée dans ce mot, et de plus par accessoire, la signification de *un autre*. Ainsi quand on dit *ne faites aucun tort à* *autrui*, c'est comme si l'on disait *ne faites aucun tort à un autre homme*. Or, s'il est évident que la signification du mot *autrui* est celle d'*homme*, ce mot doit être de même nature et de même espèce que le mot *homme* lui-même, nonobstant l'idée accessoire rendue par *un autre*.

--- C'est donc un substantif masculin, ayant un sens indéterminé. A. L.

Il ne faut pas croire que ce mot ne puisse être employé avec les autres prépositions. Boileau a dit *exiger la probité chez* *autrui* ; Racine, *soupponner la bassesse en* *autrui* ; Corneille, *choisir mal pour* *autrui* ; Molière, *médire sur* *autrui* ; Massillon, *la rigueur envers* *autrui*, etc. On peut donc employer de toutes les façons le régime indirect. A. L.

Le mot *autrui* présentant quelque chose de vague et d'indéterminé, on ne doit point y faire rapporter les adjectifs possessifs *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, en régime simple, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ils sont joints sont sans préposition ; et, dans ce cas, il faut faire usage du relatif *en* et de l'article ; on dira donc : « En épousant les intérêts d'*autrui*, nous ne devons pas *en* épouser les passions. » *Leurs passions* ou *ses passions* eût été une faute.

Mais on peut faire rapporter à *autrui* les pronoms *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, en régime composé ou indirect, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ces pronoms sont joints sont précédés d'une préposition : « Nous reprenons les défauts d'*autrui*, sans faire attention à *ses* ou à *leurs* bonnes qualités. »

(Wailly, page 212. — Lévizac, page 378.)

Cependant M. Boinvilliers n'est pas d'avis de permettre l'emploi du pronom *ses* ou *leurs*, à cause de la nature du pronom *autrui*, qui est d'être indéfini, c'est-à-dire, présentant quelque chose de vague et d'indéterminé.

Comme aucun autre Grammairien n'a traité cette difficulté, nous laisserons nos lecteurs juger du mérite de cette observation.

La raison qui nous a fait condamner *autrui* comme sujet nous engage à repousser aussi les adjectifs possessifs *son*, *sa*, *leurs*, comme ramenant l'idée à un sens précis, en contradiction avec le vague de l'expression première. Ajoutez à cela qu'on ne sait pas même si ce mot équivaut à un singulier ou à un pluriel, et par conséquent s'il faut employer *son* ou *leur*. Raison de plus pour s'abstenir. Notons cependant que l'Académie désigne *autrui* comme un substantif masculin qui n'a pas de pluriel ; mais elle ne donne aucun exemple avec l'adjectif possessif. A. L.

Vaugelas (504<sup>e</sup> Remarque) pense que ce serait mal s'exprimer que de dire : « Il ne faut pas désirer le bien *des autres*, » au lieu de : « Il ne faut pas désirer le bien d'*autrui*, » parce que *autre* a relation aux personnes dont il a déjà été parlé ; si l'on disait : « Il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner *aux autres*, » on s'exprimerait bien ; mais « il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner à *autrui* » ne serait pas correct, par la raison que, quand il y a relation des personnes, il faut employer *autre*, et que, quand il n'y a point de relation, il faut employer *autrui*. D'ailleurs, ajoute Vaugelas, *autre* s'applique aux personnes et aux choses ; mais *autrui*



ne se dit que des personnes, et toujours avec *les articles indéfinis*. (Il entend, mais toujours avec une préposition.)

Th. Corneille pense (sur cette *Remarque de Vaugelas*) que peut-être ce ne serait pas parler mal que de dire : « Il ne faut point faire *aux autres* ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait; » mais l'Académie, dans son *Dictionnaire*, dit : « Il ne faut pas faire *à autrui* ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait; » et dans ses *Observations sur Vaugelas* (p. 535) elle est, comme lui, d'avis que *autre* serait une faute.

Cette conclusion est beaucoup trop rigoureuse. L'autorité de nos meilleurs écrivains prouve que l'on peut très bien dire *les autres* au lieu d'*autrui*. Certes, nous n'hésiterons jamais à dire avec Massillon : « Elle juge *des autres* par elle-même. » L'Académie, d'ailleurs, admet aujourd'hui cette locution : « Il se méfie toujours *des autres*. » A. L.

## § VI.

## PERSONNE.

*Personne* est tantôt pronom indéfini et tantôt nom substantif : nous avons cru devoir le considérer en même temps sous ces deux points de vue, afin que la différence de leur syntaxe fût plus sensible. Dans l'une et dans l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

Comme substantif, le mot *personne* a un sens déterminé; il est toujours accompagné d'un article ou d'un autre déterminatif, et on l'emploie au féminin et au singulier aussi bien qu'au pluriel. Exemples : « Il y a en Sorbonne *des personnes* très *savantes* et très *discrètes*, *auxquelles* on peut se fier pour la conduite de ses *mœurs*. » (Le P. BOUHOURS.) — « *Les personnes* qui sont incapables *d'oublier les bienfaits* sont ordinairement *généreuses*. » (TH. CORNEILLE.) — « La modération *des personnes heureuses* vient du calme *que la bonne fortune donne à leur humeur*. » (LA ROCHEFOUCAULD.) — « J'ai vu *des personnes* encore plus *vaines* que ces deux hommes. » (GIRARD.) — « Je sais cette nouvelle *d'une personne* bien *instruite*. » (RESTAUT.)

(Th. Corneille, sur la 7<sup>e</sup> Rem. de Vaugelas, et l'Académie, page 11 de ses *Observ.* — Regnier-Desmarais, page 304. — Girard, page 300. — Restaut, page 164, et les *Grammairiens modernes*.)

Vaugelas pense qu'il faut mettre au masculin les adjectifs et les pronoms qui se rapportent au substantif féminin *personne*, lorsque ces adjectifs en sont séparés par un grand nombre de mots : « *Les personnes* consommées dans la vertu ont en toute chose une droi-

« ture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être *médisants*. » (Vaugelas, 7<sup>e</sup> Rem.)

Th. Corneille fait observer qu'il faut, pour que cette exception ait lieu, que l'adjectif ne soit pas joint au verbe qui a *personne* pour sujet; car alors on serait obligé de le mettre au féminin, quelque grand nombre de mots qu'il y eût entre le mot *personne* et cet adjectif; ainsi on dirait : « *Les personnes* qui ont le cœur bon et les *sentiments de l'âme élevés* sont ordinairement *généreuses*, » et non pas, sont ordinairement *généreux*, quoique cet adjectif *généreuses* soit fort éloigné du substantif *personne*.

Mais Lévizac et M. Laveaux sont d'avis que c'est une chose contraire aux principes généraux de toutes les langues qu'un mot puisse être présenté, dans la même phrase, sous deux genres différents : et l'un et l'autre sont d'avis que si l'usage avait établi une exception pour le mot *personne* la raison devrait l'abolir.

La raison ne peut rien en pareil cas, si l'usage est formel et constant, comme pour le mot *gens*, par exemple (voyez page 102). Mais ici il ne s'agit que d'une exception éventuelle et facultative, car nous pensons que dans la phrase même de Vaugelas la règle en tout cas est applicable. A. L.

*Personne*, comme pronom, est toujours pris dans un sens indéterminé; il s'emploie sans article ni aucun autre déterminatif; il est toujours du masculin et du singulier, et soumet à la même forme les mots auxquels il se rapporte. On s'en sert avec ou sans négation.

Accompagné d'une négation exprimée par *ne*, ce mot rappelle le *nemo* des Latins, il signifie *nul homme, nulle femme, qui que ce soit*, comme dans ces exemples : « *Personne* ne sera assez *hardi*. » (L'Académie.) — « *Personne* ne sait s'il est digne d'amour ou de *haine*. » (RESTAUT.) — « *Personne* n'est aussi *heureux* que vous. » (TH. CORNEILLE.) — « Je n'ai vu *personne* de si *vain* que ces deux *femmes*. » (GIRARD.) — « Je ne dois confier ce secret à *personne*. » (Les autorités ci-dessus, et le *Dict. de l'Acad.*)

Sans négation, *personne* s'emploie ordinairement dans les phrases qui expriment le doute, l'incertitude, ou qui sont interrogatives; et alors il signifie *quelqu'un*, comme dans ces exemples : « Je doute *que personne* ait mieux peint la nature dans son aimable simpli-  
« cité que le sensible Gessner. » — *Personne* a-t-il jamais raconté  
« plus naïvement que La Fontaine? » (RESTAUT.) — « Y a-t-il *per-  
« sonne* d'assez *hardi*? » (L'Académie.)

(Restaut, page 164. — Wailly, p. 208; et le *Dict. de l'Académie*.)